

Objet Observations modification PLUi - Secteur des Charrons à Droue-sur-Drouette

De Tanguy Hoang <tanguy.hoang@gmail.com>

À <valdedrouette.enquetepublique@porteseureliennesidf.fr>

Date 29.04.2024 06:41



Bonjour,

Je me permets de vous soumettre une observation concernant le projet de modification du PLUi du Val Drouette.

Cela concerne le **quartier des Charrons à Droue-sur-Drouette**, aujourd'hui classé en zone UBc / N. La majorité des parcelles de ce secteur était jusque-là sous la contrainte du règlement du lotissement des Charrons, qui interdisait la division des parcelles. Ce règlement a été supprimé suite à un vote des co-lotis en 2023.

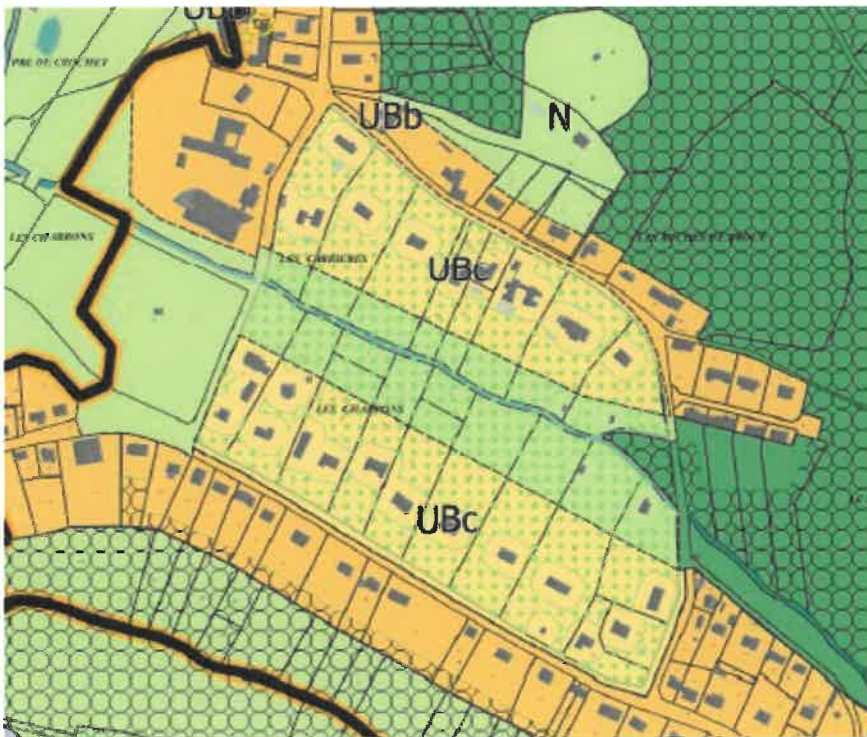
Suite à la suppression de ce règlement de lotissement, je tiens à souligner la **nécessité de protéger ce secteur de l'urbanisation via le PLUi**.

En effet, ce **secteur présente un fort enjeu écologique** de part la présence de la Drouette et la proximité immédiate de la ZNIEFF de type 1 qui existait à Droue-sur-Drouette jusqu'en 2014.

La légitimité de cette ZNIEFF étant toujours d'actualité, celle-ci ayant été supprimée par erreur (cf. 2ème partie - Etat Initial de l'Environnement du PLUi).

La présence de la Drouette sur ce secteur apporte une **continuité écologique d'importance**, notamment pour la faune aviaire.

J'habite dans ce secteur, et dénombre **plus de 25 espèces d'oiseaux présentes ou de passage sur ma parcelle**. Ont notamment été observés le long de la Drouette des martins-pêcheurs et des aigrettes garzettes, qui sont des **espèces déterminantes** pour les ZNIEFF et zones Natura 2000.



Je vous remercie de la prise en compte de ces observations dans la modification du PLUi.

Bien cordialement
Tanguy HOANG